

Plan of Subdivision Proposal Summary

File Number: D07-16-24-0011

Date: June 5, 2024

Applicant: Barrhaven Conservancy
Development Corporation

Comments due date: July 3, 2024

Applicant E-mail: Daniel.rokin@caivan.com

Planner: Mélanie Gervais

Applicant Phone Number: 647-927-1649

Ward: 3 - Barrhaven West

Owner: Barrhaven Conservancy Development
Corporation

Ward Councillor: David Hill

Site Location

Part of 3285 and 3305 Borrisokane Road

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received Plan of Subdivision application to provide greater housing density with new housing typologies, to increase some street right of ways to 18m and to apply the current parkland dedication rates.

Proposal Details

The site is generally bounded by the Fraser-Clark watercourse to the north, Phase 2 of the Conservancy East Subdivision to the east, Borrisokane Road to the west, and the Jock River to the south.

The 13.6-hectare site is currently an empty field which was previously agricultural land. The installation of infrastructure has altered the site significantly in order to support the current draft approved subdivision. The proposed plan of subdivision is to create approximately 605 new residential dwellings, with 401 being traditional and rear-lane townhouses and 204 being stacked townhouses while still retaining the previously established road pattern approved through the previous Plan of Subdivision application. The proposal will replace the 16.5m right of ways with 18m right of ways and will update the parkland dedication rate to the current rate.

Related Planning Applications

N/A

Roadway Modifications

Roadway modifications may be required.

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date a decision will be made by the Planning, Development and Building Services Department on the Plan of Subdivision application is August 23, 2024.

Submission Requirements

If a person or public body would otherwise have the ability to appeal the decision of the City of Ottawa but does not make oral submissions at a public meeting, if one is held, or make written submissions to the City of Ottawa in respect of the proposed plan of subdivision before the approval authority gives or refuses to give approval to the draft plan of subdivision, the person or public body is not entitled to appeal the decision to the Ontario Land Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting, if one is held, or make written submissions to the City of Ottawa in respect of the proposed plan of subdivision before the approval authority gives or refuses to give approval to the draft plan of subdivision, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D07-16-24-0011 in the subject line.
 - a. Please note, comments will continue to be accepted and considered after the initial comment period due date noted above. However, comments received after the above date may not be reflected in the staff report.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Mélanie Gervais, Development Review Planner
Planning, Development and Building Services Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 24025
Melanie.Gervais@ottawa.ca

Plan de lotissement Sommaire de la proposition

N° de dossier : D07-16-24-0011

Date : 5 juin 2024

Requérant : Barrhaven Conservancy
Development Corporation

Date limite des commentaires : 3 juillet 2024

Courriel du requérant : Daniel.rokin@caivan.com

Urbaniste : Mélanie Gervais

N° de tél. du requérant : 647-927-1649

Quartier : 3 - Barrhaven-Ouest

Propriétaire : Barrhaven Conservancy
Development Corporation

Conseiller : David Hill

Emplacement du site

Parties du 3285 et du 3305, chemin Borrisokane

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande concernant un plan de lotissement visant à augmenter la densité du logement grâce à de nouvelles typologies de logements, à augmenter certaines emprises de rue à 18 m et à appliquer les taux actuels d'affectation de terrains à la création de parcs.

Détails de la proposition

Le site est en gros délimité par le cours d'eau Fraser-Clark au nord, l'étape 2 du lotissement Conservancy East à l'est, le chemin Borrisokane à l'ouest et la rivière Jock au sud.

Le site, qui compte 13,6 hectares, est un champ en friche qui était cultivé auparavant. L'installation d'infrastructures a fortement modifié le site afin que le projet de lotissement actuel puisse être approuvé. Le plan de lotissement proposé vise à créer environ 605 nouveaux logements, dont 401 maisons en rangées traditionnelles et sur allée arrière et 204 maisons en rangées superposées, tout en conservant le tracé des routes approuvé dans le cadre de la demande de plan de lotissement précédente. La proposition remplace les emprises de 16,5 m par des emprises de 18 m et actualisera le taux d'affectation de terrains à la création de parcs actuel.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Modifications aux chaussées

Des modifications pourraient devoir être apportées aux chaussées.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la Direction générale des

services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment rendra sa décision à l'égard de la demande d'approbation de plan de lotissement, est fixée au 23 août 2024

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public est en mesure d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa, mais ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique, le cas échéant, ni d'observations écrites à la Ville d'Ottawa à l'égard du plan de lotissement proposé avant que l'autorité approbatrice n'approuve ou ne refuse d'approuver l'ébauche du plan de lotissement, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique, le cas échéant, ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa à l'égard du plan de lotissement proposé avant que l'autorité approbatrice n'approuve ou ne refuse d'approuver l'ébauche du plan de lotissement, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D07-16-24-0011 dans la ligne objet.
 - a. Veuillez noter que les commentaires seront encore acceptés et examinés après la date limite de commentaires susmentionnée. Toutefois, les commentaires reçus après cette date ne seront pas nécessairement pris en compte dans le rapport du personnel.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Mélanie Gervais, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 24025
Melanie.Gervais@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION PLAN OF SUBDIVISION / PLAN DE LOTISSEMENT	
D07-16-24-0011	24-0536-D		3285, 3305 ch. Borrisokane Road
I:\CO\2024\Subdiv\Borrisokane_3285_3305			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>			Existing Flood Plain (Section 58) / Plaine inondable (Article 58)
<small>©Parcel data appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARRENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2024 / 05 / 28			